



GENERALI
GLOBAL
INFRASTRUCTURE



Generali Global Infrastructure
LEI : 969500Q2KIYRFU90OR39

RAPPORT INVESTISSEMENT DURABLE **Année 2021**

Juin 2022

Generali Global Infrastructure – LEI : 969500Q2KIYRFU90OR39

Le présent rapport est publié en réponse aux exigences du décret no 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier dans sa rédaction issue de l'article 29 de la loi no 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. Il adresse la stratégie d'investissement durable de la société Generali Global Infrastructure et sa déclinaison opérationnelle, ainsi que les résultats obtenus à date. Compte tenu de la faible disponibilité, qualité et homogénéité des données fournies par les entreprises, les estimations fournies par la SGP sont à prendre avec précaution, voire n'ont pu être réalisées

Les éléments concernant les fonds de plus de 500M€ d'encours seront publiés dans des rapports dédiés.

Generali Global Infrastructure a également publié sur son site internet :

- sa politique d'investissement durable ("Sustainable investment policy") qui contient notamment la politique d'intégration des risques en matière de durabilité conformément aux exigences de l'article 3 du règlement EU/2019/2088 (« SFDR »)
- une déclaration sur les principales incidences négatives ("PAI statement") conformément aux exigences de l'article 4 du règlement SFDR auxquelles il est fait référence ici et qui seront résumées dans le présent rapport. Les informations peuvent être consultées en intégralité sur le site internet de la société
- et sa politique de rémunération notamment en lien avec la prise en compte de la performance ESG dans les rémunérations variables des équipes de la société de gestion, conformément à l'article 5 du règlement SFDR

Le rapport contient les éléments suivants :

0	Introduction	3
1	Résultats clés – année 2021	4
2	Démarche générale	5
3	Moyens internes déployés	8
4	Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance	10
5	Stratégie d'engagement auprès des émetteurs et mise en œuvre	13
6	Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	14
7	Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	17
8	Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	19

0 Introduction

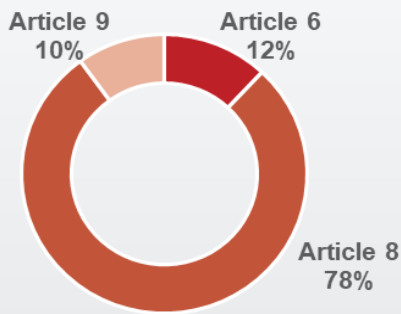
Generali Global Infrastructure (GGI) est une société de gestion d'actifs spécialisée dans l'investissement en infrastructures, faisant partie de l'écosystème des sociétés de gestion de Generali Investments. La société a été créée par trois associés, Philippe Benaroya, Alban de La Selle et Gilles Lengaigne, dans le cadre d'un partenariat stratégique avec le Groupe Generali et gère aujourd'hui plus de 6 milliards d'euros d'actifs.

Les solutions d'investissement déployées par GGI s'appuient sur la résilience de la classe d'actifs et ses rendements stables de long terme, ainsi que sa capacité à contribuer au développement durable. Elles répondent aux grands enjeux de société tels que la transition énergétique, la mobilité verte, la transition numérique ou encore l'amélioration des infrastructures sociales dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Ce positionnement, associé à une grande sélectivité dans le processus d'investissement, permet à GGI de générer durablement de la valeur pour ses clients.

GGI a en effet intégrée dès sa création l'ESG au cœur de tous ses processus et en premier lieu le processus d'investissement dans un objectif de maîtriser ses impacts négatifs, dans une classe d'actif qui peut présenter des risques sociaux et environnementaux élevés, et de maximiser la valeur créée pour la société au travers notamment de la contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nation Unies. Cette démarche d'investisseur responsable se traduit par une politique ambitieuse d'intégration de critères ESG systématique au moment de l'investissement et un suivi des actifs dans la durée. GGI s'engage également à maintenir l'alignement de son portefeuille global avec les objectifs de l'accord de Paris, résultat obtenu dès 2021.

1 Résultats clés – année 2021

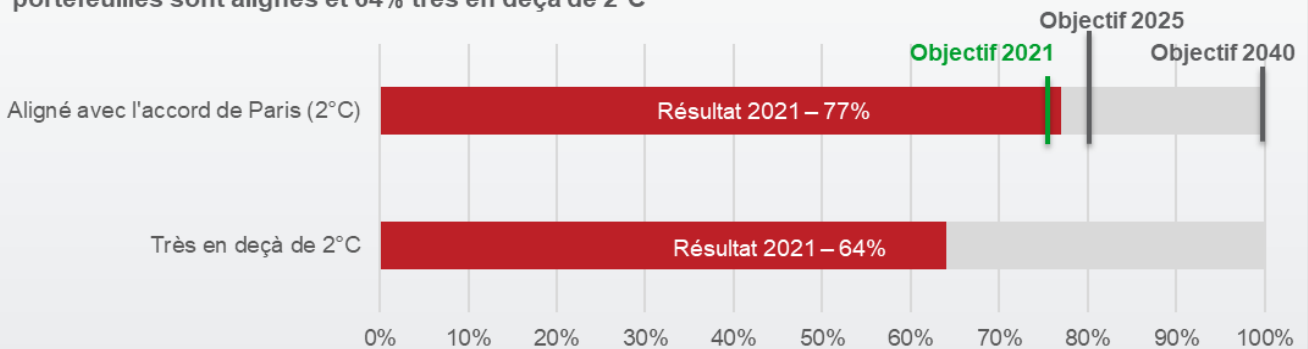
88% des actifs sous gestion de GGI sont logés dans des fonds classés article 8 ou article 9 selon SFDR



67% des actifs de GGI contribuent à 6 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies



La plateforme de GGI est alignée dans sa globalité avec les objectifs de l'accord de Paris, 77% des portefeuilles sont alignés et 64% très en deçà de 2°C



Les secteurs du transport et de l'énergie sont chacun alignés avec les objectifs de l'accord de Paris

100% des équipes formées aux enjeux du développement durable

100% des actifs intègrent des critères ESG dans leur évaluation (due diligence) et leur suivi

Signatory of the UNPRIs



Sponsor of Carbone 4 2-infra challenge methodology



Active member of Finance Tomorrow



Active member of CDC-Biodiversity club B4B+



2 Démarche générale

2.A Synthèse de la politique d'investissement durable de Generali Global Infrastructure

2.A.a Notre Vision

Investir dans les infrastructures avec un impact positif

Nous sommes des investisseurs de long terme dont les engagements s'étendent au-delà des cycles économiques. En tant que gestionnaire d'actifs spécialisé dans les investissements en infrastructures, nous cherchons à libérer l'impact positif potentiel sur l'économie et la société, de manière à générer de bonnes performances sur le plan financier et sur le plan du développement durable.

Notre approche de l'investissement durable inclut largement toutes les dimensions environnementales et sociales. Au-delà de la lutte contre le changement climatique, nous visons à favoriser des économies résilientes, inclusives et durables, notamment par l'utilisation rationnelle des ressources, la protection de la biodiversité, l'atténuation de la pollution et l'accès aux services essentiels.

Agir en tant qu'investisseur responsable

Conscients des risques sociaux et environnementaux élevés auxquels les actifs d'infrastructure peuvent également être exposés, nous avons adopté le concept de double matérialité : nous évaluons et gérons non seulement les risques associés aux défis socio-environnementaux urgents pesant sur nos actifs, en particulier le changement climatique, mais nous prenons également en compte les incidences négatives potentielles de nos investissements sur les personnes, la société et l'environnement.

Une vision holistique du développement durable

Nous appuyons les initiatives et les cadres qui soutiennent une vision holistique du développement durable. Cette approche, pour la classe d'actifs, repose sur l'application des trois principes suivants :

1. Viser à aligner la trajectoire climatique de nos portefeuilles avec les objectifs de l'Accord de Paris
2. Chercher à contribuer aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies en mettant l'accent sur des thèmes clés qui peuvent être traités de manière significative par le biais des infrastructures
 - a. Infrastructures durables et résilientes (ODD 9)
 - b. **Transition environnementale**, à travers l'action pour le climat, la mobilité verte, la gestion efficace des déchets et de l'eau (ODD 6, 7, 11, 12, 13)
 - c. **Progrès social et économies inclusives**, à travers des investissements dans la transformation et l'accessibilité numériques, et des investissements dans des infrastructures sociales dans les secteurs de la santé et de l'éducation (ODD 3, 4, 10, 11)
3. Définir des standards ESG, y compris le respect des garanties sociales minimales et des principes DNSH (« Do no significant harm ») (pas d'incidence négative importante sur le développement durable)

Le développement durable au cœur de notre processus d'investissement

Nos ambitions en matière de développement durable sont transposées dans nos pratiques, qui intègrent les considérations ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) au cycle d'investissement de GGI, de la décision d'investissement et de la construction des portefeuilles, jusqu'à la période de détention, en dialoguant avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, ainsi qu'en surveillant et en rendant compte de la performance.

Nous sommes une entreprise citoyenne et un membre actif de la communauté de la finance durable

Nous cherchons à faire en sorte que notre organisation dans son ensemble comprenne et appuie notre approche du développement durable. Nous formons nos professionnels de manière à intégrer le développement durable dans notre culture et à réaliser nos ambitions d'impact positif.

Nous nous efforçons d'être à la pointe de la réflexion innovante sur les questions liées au développement durable dans le monde financier. Nous consacrons du temps et des efforts pour soutenir les initiatives du secteur, nous collaborons avec les parties prenantes et nous partageons des connaissances avec elles pour faire progresser les pratiques et contribuer à faire de la finance une partie intégrante de la solution.

2.A.b Approche d'investissement durable

Présentation générale

Afin de soutenir son intention d'investir pour l'impact positif net (« NPI » pour Net Positive Impact)¹ et de transformer ses engagements en actions concrètes, GGI a conçu une approche spécifique de l'intégration ESG à travers l'ensemble de ses processus.

L'approche ESG et d'investissement à impact de GGI repose sur la sélection d'investissements

- pour leurs impacts sur
 - la contribution aux ODD des Nations unies
 - la trajectoire climatique de l'Accord de Paris²
- répondant à des standards ESG adéquats / possédant un potentiel d'atténuation des risques, y compris les garanties sociales minimales et l'absence d'incidence négative importante sur le développement durable.

Cette approche est conçue pour garantir que les investissements respectent notre vision globale du développement durable. Cela signifie notamment que les investissements, au-delà de leurs contributions aux ODD et à l'alignement de leur trajectoire climatique, doivent démontrer des normes de gouvernance adéquates/progressives et des garanties environnementales et sociales.

Pour ce faire, GGI utilise un cadre exclusif développé avec ISS-ESG³, une méthodologie de trajectoire climatique développée avec Carbone 4⁴, ainsi que son cadre d'analyse du risque lié au développement durable spécifique à la classe d'actifs, qui sont appliqués à différentes étapes du processus d'investissement, de l'origination / du filtrage des actifs au suivi et au reporting. Ces évaluations éclairent les décisions d'investissement, permettent le suivi des performances ESG et des objectifs de développement durable, et constituent la base du reporting ESG aux investisseurs.

Cette approche et les méthodologies associées sont appliquées uniformément à l'ensemble de nos investissements. Toutefois, certain(e)s stratégies ou fonds peuvent avoir des objectifs de développement durable spécifiques qui peuvent impliquer des critères de sélection spécifiques et/ou une attention plus ciblée. Cela peut être le cas pour les fonds thématiques par exemple.

Processus d'investissement responsable

Origination / filtrage des actifs

Nous cibons des investissements compatibles avec le développement durable et qui y contribuent positivement, et nous cherchons à aligner nos portefeuilles sur l'Accord de Paris. Cet objectif va au-delà du déploiement de capitaux dans des projets d'énergies renouvelables. Nos principaux thèmes d'investissement sont au cœur des défis mondiaux et fondamentaux pour le bon fonctionnement des sociétés et la promotion d'économies inclusives :

- **Transition énergétique et environnementale** : investissements contribuant à la transition énergétique, y compris les énergies renouvelables, la mobilité verte et l'efficacité énergétique, ainsi que les investissements dans des secteurs environnementaux tels que la gestion de l'eau et des déchets
- **Transformation numérique** : infrastructures de communication permettant un accès équitable à l'information, notamment comblant la fracture numérique dans les zones rurales (par exemple, réseaux fibre, etc.)
- **Infrastructures sociales** : investissements fournissant des services essentiels aux territoires et aux populations, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation

Pour atteindre ces objectifs, nous effectuons à ce stade du processus :

- une analyse d'impact basée sur un cadre exclusif développé avec ISS-ESG, qui repose sur la contribution des investissements aux Objectifs de développement durable des Nations unies. Les contributions aux ODD sont analysées par catégorie d'actifs selon une grille de notation allant de « forte obstruction » à « forte contribution ». Nous attribuons également une note ESG préliminaire qui fournit une recommandation sur le potentiel d'un investissement à obtenir des scores témoignant de normes ESG élevées ;
- une évaluation simplifiée de l'empreinte carbone et de l'alignement sur l'Accord de Paris des investissements potentiels des portefeuilles concernés ;

¹ Un gain net pour la société et l'environnement

² Un accord dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

³ Les solutions ESG permettent aux investisseurs de développer et d'intégrer des politiques et des pratiques d'investissement responsable, de dialoguer sur les questions d'investissement responsable et de suivre les pratiques des entreprises en portefeuille par le biais de solutions de filtrage.

⁴ Société de conseil indépendante de premier plan spécialisée dans la stratégie bas carbone et l'adaptation au changement climatique.

- une analyse des principaux risques en matière de durabilité associés à l'investissement et des stratégies d'atténuation

GGI intègre une évaluation de la durabilité des actifs au sens de SFDR (article 2 §17) qui prend en compte la contribution à des objectifs environnementaux ou sociaux, la notion de bonne gouvernance et les DNSH spécifiques pertinents se référant aux thématiques environnementales ou sociales matérielles.

En outre, l'équipe d'investissement applique la politique d'exclusion de GGI au stade de l'origination / du filtrage et à la phase de vérification préalable si toutes les informations nécessaires ne sont pas disponibles au moment de l'origination des opportunités d'investissement. Cette politique d'exclusion s'appuie sur des secteurs exclus (y compris ceux qui sont à l'origine d'obstacles importants aux ODD), l'analyse des controverses et les scores ESG minimum. L'évaluation préliminaire prend également en compte des indicateurs supplémentaires lorsqu'ils sont définis dans la documentation des fonds.

Les résultats de ces évaluations préliminaires sont présentés dans les dossiers de sélection préalable des opportunités.

Due Diligence

La due diligence ESG est effectuée par l'équipe d'investissement avec l'appui de nos experts en développement durable grâce à un dialogue avec les sociétés dans lesquelles GGI investit et à l'analyse des rapports de due diligence reçus. GGI peut engager des consultants pour aider dans ce processus et valider les scores ESG finaux et les recommandations d'investissement du point de vue du développement durable. À ce stade du processus, les confirmations finales nécessaires de la conformité à la politique d'exclusion (y compris les controverses et l'atténuation adéquate des risques) seront produites.

Enfin, dans la mesure du possible, nous cherchons à obtenir une évaluation finale de l'empreinte carbone des investissements et de leur alignement avec l'Accord de Paris. Cette évaluation finale peut également être réalisée ultérieurement, en fonction de la disponibilité des consultants et de la criticité de l'impact d'un investissement particulier sur les trajectoires climatiques des portefeuilles.

Décision d'investissement

Toutes les analyses réalisées lors des phases d'origination des actifs et de vérification préalable sont ensuite synthétisées dans un dossier d'investissement, qui est accompagné d'une recommandation approuvée par la Directrice du développement durable, puis soumis au comité d'investissement afin d'en informer la prise de décision. Les membres du comité sont responsables en dernier ressort de la décision d'investissement.

Lors de la phase post-comité d'investissement, certaines vérifications préalables supplémentaires peuvent être réalisées sur la base des recommandations du Comité d'investissement, et potentiellement de certaines négociations sur les objectifs ESG avec les entreprises en portefeuille. Il peut s'agir de finaliser les engagements sur la trajectoire de transition / l'abandon progressif des activités exclues ou la négociation d'obligations de reporting ESG.

Lors de la clôture d'un investissement, les principaux objectifs et indicateurs de développement durable à surveiller sont consignés dans les scorecards et/ou dans les supports de suivi.

Période de détention / Suivi des actifs

Pendant la phase de suivi, les objectifs d'impact / les objectifs de développement durable ainsi que les principaux enjeux et indicateurs ESG, la contribution aux ODD des Nations unies, la trajectoire climatique font l'objet d'un suivi. Cela conduit à des révisions régulières des scores ESG et au suivi de leur évolution. Les scores ESG sont passés en revue au moins une fois par an et plus souvent si nécessaire, et validés par le comité d'investissement. La politique d'engagement de GGI sur les sujets de durabilité est par ailleurs décrite en 5 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs et mise en œuvre.

GGI rend régulièrement compte à ses investisseurs de la performance ESG, des objectifs de développement durable, de la trajectoire climatique des actifs ainsi que des portefeuilles (voir les détails du reporting ESG ci-dessous).

Pendant la détention de ses investissements, GGI dialogue avec les sociétés en portefeuille et exerce ses droits. Il peut s'agir du suivi des rapports d'information adéquats, de l'application de clauses ESG spécifiques négociées avec les contreparties, ou de la conception de plans d'actions convenus pour générer des performances durables ...

2.B Information des souscripteurs

Un reporting ESG trimestriel est publié pour chaque Fonds sous gestion. Ce rapport comprend :

- une évaluation détaillée de l'alignement de chaque actif et du portefeuille sur l'Accord de Paris. Des indicateurs tels que des tonnes de CO₂ évitées ou ajoutées au regard du scénario 2°C et de l'empreinte carbone d'investissement (tonnes CO₂ / M€ investis) sont présentés pour chaque actif ainsi que pour le portefeuille.
- L'identification des ODD auxquels les actifs contribuent.
- La notation ESG de chaque actif et le score moyen du portefeuille, sur la base de notre méthodologie de notation.
- Des indicateurs de performance ESG spécifiques pour chaque actif (reportés par les entreprises en portefeuille).

Nous intégrons les principales incidences négatives et la part verte (telle que définie par la taxonomie de l'UE) de notre portefeuille. En 2021, les principales incidences négatives ont été prises en compte de manière qualitative au travers des méthodologies d'analyse ESG existantes chez GGI.

Un protocole de reporting définit la collecte des données ESG et leur mise en œuvre relève de la responsabilité de la Directrice du développement durable. Des exemples d'indicateurs collectés dans le cadre des rapports ESG annuels sont détaillés ci-dessous.

- Émissions dans l'eau
- Émissions de GES
- Taux et quantité d'énergies non renouvelables produites et/ou consommées
- Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité
- Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- Diversité hommes-femmes des conseils d'administration

En parallèle GGI fait évoluer son cadre de reporting afin de s'aligner avec les prescriptions du règlement SFDR et notamment les formats imposés par les RTS.

En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable depuis 2020, GGI fournit les données nécessaires au reporting annuel des PRI.

2.C Produits article 8 et article 9 selon SFDR

Au 31/12/2021, Generali Global Infrastructure gère 3 646 026 726 € d'actifs (hors délégations de gestion financière) dont :

- 12% de fonds article 6 selon SFDR
- 78% de fonds article 8 selon SFDR
- 10% de fonds article 9 selon SFDR

2.D Adhésion à une charte, un code, une initiative sur la prise en compte de critères ESG

Nos engagements trouvent un ancrage supplémentaire dans l'adhésion de GGI à des initiatives de haut niveau, notamment :

- Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations unies (« PRI »)
- **Membre de Finance for Tomorrow**, une organisation basée à Paris en faveur de la finance durable
- **Sponsor de l'initiative 2 Infra Challenge** qui fournit un outil de mesure de la trajectoire climatique des actifs d'infrastructures
- **Sponsor du Global Biodiversity Score de CDC Biodiversité**, une initiative qui vise à fournir un outil de mesure de l'empreinte de biodiversité des activités/investissements

3 Moyens internes déployés

3.A Ressources financières, humaines et techniques

3.A.a Ressources humaines internes

Le développement durable, qui est au cœur de l'activité de GGI, a été placé au plus haut niveau de l'organisation. Un Associé gérant supervise la stratégie et les pratiques de GGI en matière de développement durable.

Sous la direction de l'Associé gérant en charge du développement durable, et des recommandations du Comité de développement durable, la Fonction Développement durable de GGI pilote la définition et met en œuvre la stratégie de développement durable de l'entreprise. A fin 2021, cette fonction est composée de 2 personnes à plein temps sur les sujets de durabilité (soit 2 ETP):

- Une Directrice du Développement Durable ayant près de 20 ans d'expérience dans le développement durable
- Une Analyste ESG

De plus, les membres du Comité de Développement Durable allouent également une partie de leur temps aux sujets ESG.

Il s'agit de :

- Les 3 associés fondateurs de GGI (20% pour l'associé en charge de la pratique développement durable, 10% pour les autres associés).
- Le COO (Directeur des Opérations et son équipe – 5%)
- La RCCI (Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne et son équipe – 10%)
- Le CRO (Directeur Risques et son équipe – 10%)

Enfin, les équipes d'investissement contribuent pour partie de leur temps à la prise en compte et au suivi des critères ESG (due diligences, suivi des actifs, reporting ESG (environ 15% de leur temps).

Au total, à fin 2021, GGI comptait 5 ETP alloués aux sujets ESG dont 2 personnes à plein temps.

Par ailleurs, en 2022, GGI a déjà recruté ou planifie de recruter : 1 Responsable Développement Durable, ayant 5 ans d'expérience, qui sera intégralement dédié aux sujets de durabilité et d'ESG

3.A.b Ressources externes

En plus des ressources internes, GGI est appuyé par des consultants experts, pour la construction et l'amélioration des méthodologies d'analyse, des outils et des processus d'analyse, de suivi et de reporting ; pour l'analyse des opportunités d'investissement ; pour conseiller GGI en matière de direction stratégique sur l'investissement durable et la finance responsable :

- Un cabinet expert de la notation ESG
- Un cabinet expert du changement climatique
- Un cabinet expert de la finance durable
- Un conseiller senior indépendant, expert de la finance durable, qui participe aux comités de développement durable et le cas échéant aux comités d'investissement

3.B Actions menées pour renforcer les capacités internes

Comme précisé ci-dessus, GGI intègre une analyse ESG complète dans chacune de ses due diligences et a mis en place une politique d'exclusions stricte qui s'applique à l'ensemble de ses investissements. Par conséquent, l'ensemble des fonds gérés par GGI intègre des critères ESG.

Pour aller plus loin, GGI a créé des fonds pour lesquels le niveau d'exigence en matière de durabilité est encore plus élevé, par exemple en ce qu'ils doivent nécessairement contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, ou encore être alignés avec l'accord de Paris. GGI a également développé des fonds thématiques dont l'objectif même est de contribuer à la transition énergétique et environnementale, à la transition digitale ou encore à la fourniture de services essentiels pour la société.

Compte tenu de ce niveau d'ambition, la formation et la sensibilisation des équipes aux enjeux ESG est cruciale. Par conséquent, GGI met en place un vaste plan de sensibilisation et de formation pour l'ensemble des équipes. Ces formations incluent :

- Des formations (obligatoires) sur les évolutions réglementaires de la finance durable (SFDR, CSRD/NFRD, taxonomie verte)
- Des formations ad hoc (obligatoires) sur les outils et méthodologies utilisées par GGI en matière d'ESG, que ce soit pour les nouveaux arrivants (sensibilisation systématique à l'ESG avec une personne de l'équipe Développement Durable et lorsqu'ils sont dans l'équipe d'investissement une formation spécifique à la méthodologie d'analyse ESG propriétaire de GGI) ou pour l'ensemble des équipes dès lors qu'une évolution des outils ou méthodes est mise en œuvre
- Des formations de référence (obligatoires) sur l'investissement responsable, adaptées aux différents rôles des équipes, comme celles dispensées par la PRI Academy⁵ ou la certification AMF finance durable. A titre d'exemple, l'ensemble des équipes d'investissement doit suivre le cycle Applied Responsible Investment des PRI dans les 1 an suivant leur arrivée.
- Des formations sectorielles sur des thématiques clés pour l'investissement dans les infrastructures durables (par exemple l'hydrogène, la méthanisation, la mobilité électrique...) en fonction des enjeux d'actualité

⁵ PRI : Principle for Responsible Investments, une initiative d'investisseurs en partenariat avec UNEP Finance Initiative et le Global Compact.

- Des formations sur les enjeux climatiques (fresques du climat, calculs d'alignement des portefeuilles avec l'accord de Paris)

De plus, l'équipe Développement Durable réalise une veille sur cette thématique et transmet aux équipes les articles ou rapports pertinents, en fonction des sujets d'actualité.

4 Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance

4.A Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

4.A.a Dispositif de supervision de la stratégie ESG de la SGP

Le développement durable, qui est au cœur de l'activité de GGI, a été placé au plus haut niveau de l'organisation. Un Associé gérant supervise la stratégie et les pratiques de GGI en matière de développement durable, un Comité de développement durable comprenant les membres du comité exécutif de la société a été créé et un rapport sur les questions de développement est présenté au Conseil d'administration de l'entreprise.

Le Conseil d'administration de GGI examine et approuve la Politique d'investissement durable sur proposition de l'Associé gérant en charge du développement durable (également co-responsable de l'activité d'investissement de la société), sur recommandation du Comité de développement durable de GGI. L'Associé gérant en charge du développement durable rend compte de la mise en œuvre de la Politique et la Fonction de Développement durable est responsable de sa mise en œuvre.

Sous la direction de l'Associé gérant en charge du développement durable et des recommandations du Comité de développement durable, la Fonction Développement durable de GGI pilote la définition et met en œuvre la stratégie de développement durable de l'entreprise.

En outre, la Fonction Développement durable, par l'intermédiaire de sa Directrice, agit en tant que Secrétaire du Comité de développement durable de GGI. Elle prépare pour le Comité de développement durable des rapports réguliers sur la performance et les réalisations globales de GGI en matière de développement durable et de ses fonds et comptes sous gestion, et alerte le Comité de développement durable sur les questions pertinentes. Elle contribue également à la rédaction d'un rapport annuel sur la performance en matière de développement durable et la mise en œuvre de la Politique adressé au Conseil d'administration.

Le Comité de développement durable de GGI est composé des Associés gérants (*Managing Partners*) et des Responsables des Fonctions support (y compris les fonctions clés de GGI)⁶ et peut inviter le conseiller senior ESG indépendant de GGI.

Chaque année, la Fonction Développement durable de GGI publie sur le site Internet la version mise à jour de la présente Politique. Si aucune publication n'est faite, cela signifie qu'aucune modification n'a été apportée. Conformément à l'article 12 du SFDR, la Politique publiée sur le site Internet est tenue à jour. Lorsque GGI modifie la Politique, une explication claire de cette modification est publiée sur le même site Internet.

En interne, le Conseil d'administration est informé par l'Associé gérant en charge du développement durable au moins une fois par an de la mise en œuvre de cette Politique et plus largement de la performance et des enjeux de développement durable.

Pour ce qui est des décisions d'investissement, comme précisé dans la démarche générale, toutes les analyses ESG réalisées lors des phases d'origination des actifs et de vérification préalable par les équipes d'investissement et les équipes Développement Durable, sont ensuite synthétisées dans un dossier d'investissement, qui est accompagné d'une recommandation approuvée par la Directrice du développement durable, soumis au comité d'investissement afin d'en informer la prise de décision. Les membres du comité sont responsables en dernier ressort de la décision d'investissement.

4.A.b Connaissances et expériences des membres clés des instances de gouvernance en matière d'ESG

Le comité de Développement Durable de GGI est composé, dans ses membres permanents, des 3 associés gérants, de la directrice du développement durable, du responsable des opérations, du responsable des risques, et de la responsable de la conformité.

Comme précisé au 3.B Actions menées pour renforcer les capacités internes, GGI a défini en 2021 un programme de

⁶ Fonctions Opérations, Conformité, Risque et Développement durable

formations dont la mise en œuvre, démarrée en 2021, doit se finaliser en 2022. L'ensemble des membres du Comité de Développement Durable est également soumis à ce programme de formation

Gilles Lengaigne, Associé Gérant en charge du Développement Durable, Préside le Comité de Développement Durable de GGI

- 18 ans d'expérience en investissement et financement d'infrastructures dans les secteurs de l'énergie et des « utilities », des transports, des Telecom, et des infrastructures sociales dans la santé et l'éducation. Expertise forte des partenariats publics-privés, et plus généralement dans la mobilisation de capitaux privés en faveur du financement de services publics.
- Co-fondateur de GGI, co-responsable de l'activité d'investissement de la société, et initiateur de la pratique investissements durables de GGI dès sa création en 2018, y compris le développement et la mise en place de la méthodologie d'analyse ESG dédiée aux infrastructures de GGI.
- Membre de Finance for Tomorrow, membre du Club B4B+ (Club des entreprises et institutions financières pour une biodiversité positive) de la CDC Biodiversité et sponsor de la méthodologie développée par Carbone 4 et visant à mesurer le degré d'alignement des investissements en infrastructures avec l'accord de Paris.
- Master en Finance d'Entreprise, EM Lyon

Jeanne Michon-Savarit, Directrice Développement Durable, Secrétaire du Comité de Développement Durable de GGI

- 19 ans d'expérience dont 15 ans dans le domaine du Développement Durable
- 6 ans au sein du Groupe ADP en tant que Responsable Energie, Mobilité, Climat, puis en charge de l'exploitation, de la maintenance, de la gestion du patrimoine et du développement des infrastructures énergie, eau, déchets, voirie
- 3 ans au sein du Groupe Solvay en tant que Responsable Efficacité Énergétique
- 5 ans au sein du cabinet de conseil Capgemini Consulting en tant que Consultante puis Manager dans le domaine du développement durable et de la transition énergétique en particulier
- Master in European Business, ESCP Business School
- Master of Science in Chemical Engineering, UMASS Amherst
- Ingénieur des Industries Chimiques, ENSIC Nancy

Philippe Benaroya, Président, responsable de la distribution (CEO)

Philippe a une longue expérience du financement d'infrastructures publiques et a contribué à un certain nombre d'initiatives Européennes concernant la mise en place de mesures favorisant l'investissement de long-terme dans les secteurs clés des infrastructures (par exemple forte implication sur les initiatives du plan Juncker).

- 28 ans d'expérience en financement d'infrastructures essentielles en Europe
- 10 ans en gestion d'actifs chez BlackRock (co fondateur et co responsable de la dette d'infrastructure) puis chez GGI
- Ingénieur des Ponts et Chaussées
- forte expérience dans le domaine des énergies renouvelables and les infrastructures sociales

Alban de la Selle, Associé Gérant, Chief Investment Officer (CIO)

En tant que CIO, Alban est pleinement impliqué dans la sélection des investissements y compris sur les enjeux d'essentialité des actifs et de développement durable. D'autre part il est en charge du suivi des portefeuilles d'investissements, ce suivi intégrant pleinement les risques et performances en matière ESG. Alban a notamment :

- Plus de 20 ans d'expérience dans le financement des projets d'énergie renouvelable (solaire, éolien notamment) en Europe et en Amérique du Nord
- 4 ans d'expérience chez un développeur du groupe Schneider promoteur de solutions d'efficacité énergétique (leader européen du Demand Response)
- Plus de 26 ans d'expérience dans le financement des grands projets d'infrastructure
- Maîtrise d'économie Université Paris II
- Ecole de Management de Lyon (Programme grande Ecole)

Dominique Bellec, Directeur des Opérations (COO)

- 3 ans comme auditeur chez EY
- 18 ans d'expérience bancaire internationale au sein de Dexia dans des rôles de Chief Risk Officer, Group Audit Director ou Directeur de la Gestion de Bilan
- 3 ans membre du Conseil d'Administration d'AXA Bank Europe en charge du Risk Management et de la Compliance
- 2 ans membre du Comité d'Investissement de LITA.co, plateforme d'investissement dans des entreprises à vocation sociale, sociétale ou environnementale
- 5 ans comme investisseur dans le fonds de capital-investissement Angelor 4 Green Tech, axé sur les entreprises éco-innovantes dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement
- Master en Finance et Risk Management de l'EDHEC Lille

Ahlam Valenti, Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)

Ahlam Valenti a 15 ans d'expérience dont 12 ans en conformité financière :

- 6 ans d'expérience au sein du Groupe Generali en tant que compliance officer et responsable LCB-FT pour les activités de gestion d'actifs de Generali Investments et Generali Real Estate en France
- 2 ans d'expérience GGI en tant que Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI), pour lequel elle détient la carte délivrée par l'Autorité des Marchés Financiers
- Executive Master Compliance délivré par l'Université Dauphine
- Master finance internationale et gestion des risques délivré par l'Université Sorbonne Paris-Nord
- Certificat anti-corruption, vigilance et protection de données personnelles. Une formation dispensée par l'Université Dauphine sur les risques en termes de lutte contre la corruption, de respect des droits humains et sociaux et de protection de l'environnement et des données personnelles
- Elle est en charge de l'identification, de la formalisation, de la diffusion et du contrôle des politiques et procédures internes. Elle fournit une assistance en matière de formation et s'assure du respect de nos obligations réglementaires, y compris en matière ESG et à une connaissance approfondie des réglementations applicables à GGI en matière de finance durable (SFDR, Taxonomie, Loi Energie Climat). Son périmètre couvre également la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la déontologie et la protection des données

Stéphane Buemi, CFA, Directeur des Risques (CRO)

Stéphane a 25 ans d'expérience en analyse financière en infrastructure

- 3 ans dans une société de négoce de matières premières
- 7 ans comme analyste sell-side sur l'equity et la dette des électriciens européens chez Goldman Sachs International et Desdner Kleinwort
- 3 ans comme responsable de la recherche sur le crédit européen chez Financial Security Assurance
- 9 ans en tant que responsable régional des notations EMEA d'infrastructures chez Fitch Ratings
- Stéphane Buemi a rejoint Generali Global Infrastructure en 2019 en tant que Chief Risk Officer.
- Licence – European Business School
- Master - School of Slavonic and East European Studies, maintenant l'University College London.
- Analyste financier agréé au CFA Institute.

4.B Politiques de rémunération

Generali Global infrastructure a publié une politique de rémunération, disponible dans son intégralité sur son site internet⁷. Cette politique présente les principes qui s'appliquent à la société de gestion dans le but de promouvoir une gestion des risques robuste et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui ne serait pas en cohérence avec les profils de risque, règlements et document constitutifs de la société de gestion et aligner les objectifs long-terme de ses actionnaires, clients, investisseurs et collaborateurs.

La politique de rémunération garantit également l'efficacité de la stratégie, des objectifs, des valeurs et des intérêts de long

⁷ [Our Impact - generaliglobalinfrastructure](#)

terme de Generali Global Infrastructure, la gestion des risques et la tolérance à l'égard de la prise de risque du gestionnaire.

La rémunération des collaborateurs comprend un salaire fixe et une part variable. Celle-ci tient compte des risques passés, présents et futurs en particulier en ce qui concerne les risques ESG. La performance financière et extra-financière (ESG) de la société de gestion et des fonds gérés est également prise en compte dans le calcul de la part variable. Une partie de la rémunération variable est versée par l'intermédiaire d'instruments afin d'aligner les intérêts des collaborateurs, de la société de gestion, des fonds gérés et des investisseurs de ces fonds.

4.C Intégration des critères environnementaux sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration

Le conseil d'administration approuve la politique de développement durable ainsi que la politique de rémunération précitée, prenant en compte la performance extra-financière de GGI. Le conseil d'administration de GGI approuve également les budgets et les objectifs de performance présentés par le management, y compris les objectifs en matière de performance extra-financière. D'autre part, le comité de rémunération, qui rend compte au conseil d'administration, approuve les objectifs de performance qui impactent directement la rémunération des équipes de GGI, y compris en matière de performance extra-financière.

Generali Global Infrastructure adopte un processus formel de décision d'investissement, allant de l'origination/sélection des opportunités d'investissements et leur approbation par le comité d'investissement de la société, jusqu'au suivi de la performance financière et extra-financière de ces investissements.

Ce processus d'investissement implique différentes équipes, à savoir l'équipe d'origination/exécution des opportunités d'investissements, l'équipe Risk Management, l'équipe Conformité et l'équipe Développement Durable. Ces équipes mobilisaient une vingtaine de personnes à fin 2021, dont 8 femmes, soit environ 40% des effectifs de ces équipes. D'autre part le comité d'investissement est composé de 6 membres permanents dont 2 femmes, soit 1/3 de ce comité. Enfin la société de gestion dans son ensemble comptait, à fin 2021, 29 personnes dont 11 femmes, soit environ 38% des effectifs. Compte tenu du secteur d'activité de Generali Global Infrastructure, cette part de femmes dans les effectifs et dans les postes à responsabilité témoigne de l'engagement de l'entreprise en faveur de la mixité. GGI souhaite maintenir ces ratios à minima.

Pour ce faire, GGI prête une attention particulière au moment du recrutement et lors du processus d'avancement.

5 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs et mise en œuvre

Pendant la détention des investissements en dette et en fonds propres, les objectifs d'impact / les objectifs de développement durable ainsi que les principaux enjeux et indicateurs ESG, la contribution aux ODD des Nations Unies, la trajectoire climatique font l'objet d'un suivi par la société de gestion. Cela conduit à des révisions régulières des scores ESG et au suivi de leur évolution. Les scores ESG sont passés en revue au moins une fois par an et plus souvent si nécessaire, et validés par le comité d'investissement. Pour ce faire, GGI se rapproche des sociétés en portefeuille afin d'approfondir les informations publiées et de challenger les plans d'actions et les résultats.

Ainsi, GGI dialogue régulièrement avec les sociétés en portefeuille et exerce ses droits. Il peut s'agir du suivi des rapports d'information adéquats, de l'application de clauses ESG spécifiques, notamment concernant des engagements de reporting ou des objectifs de durabilité à atteindre (notamment lorsque GGI agit en tant que prêteur dans le cadre de sustainability-linked loans notamment) ou de la conception de plans d'actions convenus pour générer des performances durables, notamment sur certaines positions lorsque GGI agit en tant qu'actionnaire/investisseurs en fonds propres.

GGI reconnaît que certaines entreprises/actifs sont engagé(e)s dans la transition énergétique. Cela nécessite des efforts et un soutien financier. Nous pensons qu'il peut être bénéfique de financer des entreprises exposées à certains combustibles fossiles exclus, à savoir le charbon, le pétrole et le gaz de schiste, au-delà des seuils d'exclusion standard de la politique d'exclusion de la société de gestion, à condition qu'elles s'engagent dans une transition crédible de sortie de ces activités, y compris à l'alignement sur les scénarios de décarbonation pertinents. Nous avons défini des critères stricts (cumulatifs) pour rendre ces investissements éligibles avec notamment des seuils maximums d'exposition et des engagements sur la sortie du charbon et la non allocation de CAPEX d'expansion à ces énergies. Ces éléments sont détaillés dans notre politique d'exclusion des énergies fossiles en 6.D Politique d'exclusion liées aux énergies fossiles.

Dans une telle situation, l'intention de GGI d'investir est de soutenir et de contribuer à la transition de l'entreprise et la trajectoire de transition efficace de ces investissements est suivie de près. Si la trajectoire d'une entreprise s'écarte clairement de la feuille de route convenue, GGI engagerait un dialogue avec cette société et ne fournirait aucun financement supplémentaire tant que la situation n'est pas rectifiée. Dans le cas d'investissements en dette, GGI poursuivrait son engagement aussi longtemps que nécessaire et laisserait le financement s'amortir sur sa durée. Dans le cas d'un

investissement en actions, si la société n'est pas revenue sur la bonne voie au bout de 3 ans, GGI vendrait sa participation. La politique d'engagement de GGI s'applique à 100% des actifs en portefeuille. A fin 2021, aucune entreprise du portefeuille de GGI n'était en violation de ces engagements ESG vis-à-vis de GGI.

6 Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

6.A Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme de l'Accord de Paris

Dans le cadre de l'initiative 2 Infra Challenge, GGI a parrainé l'élaboration par Carbone 4, une société leader du conseil en transition énergétique et en changement climatique, d'une méthodologie innovante et indépendante, dédiée à la classe d'actifs d'infrastructures (CIARA – Climate Impact Analytics for Real Assets⁸). Cette méthodologie permet non seulement de calculer les émissions de carbone des actifs et les émissions évitées par rapport à une trajectoire 2°C, mais également d'évaluer l'alignement de nos portefeuilles sur la trajectoire climatique de l'Accord de Paris.

L'approche est comparable à l'approche sectorielle de décarbonation (SDA) qui sert à fixer des objectifs de réduction de l'intensité carbone sur la base des budgets carbone sectoriels. Pour CIARA, l'hypothèse principale consiste à comparer les indicateurs d'intensité carbone d'un portefeuille (comme le CO₂/kWh pour la puissance) par rapport à la valeur de ce même indicateur dans un « scénario climatique » donné en fonction de la performance des utilisations finales des infrastructures. Cette approche a été adaptée et personnalisée pour s'adapter spécifiquement au secteur des infrastructures. Les scénarios climatiques prennent en compte les spécificités des pays et vont de 1,5°C à 6°C. Par conséquent, cette méthodologie permet d'évaluer la performance carbone prospective des portefeuilles d'infrastructures.

L'analyse bottom-up est menée autant que possible avec les données physiques réelles associées à chaque actif inclus dans les portefeuilles.

Il s'agit d'un processus en 6 étapes :

- **Étape 0** : la performance prospective des actifs est évaluée (cette évaluation se base dans la mesure du possible sur les données physiques clés de l'actif, comme la quantité d'énergie produite ou consommée, la quantité de déchets traités... et sur des données de référence en matière de facteurs d'émission, notamment pour le calcul du scope 3 aval qui est en très grande partie estimé)
- **Étape 1** : l'utilisation finale des actifs est identifiée
- **Étape 2** : les utilisations finales des actifs ont des performances carbone définies qui peuvent être comparées à celles du scénario 2 °C
- **Étape 3** : les utilisations finales sont projetées dans le temps afin de calculer leur pondération moyenne pour l'actif
- **Étape 4** : chaque actif est noté par rapport à un scénario donné
- **Étape 5** : la performance est agrégée pour obtenir une notation finale au niveau du portefeuille

Chaque actif est évalué lors de son entrée dans le portefeuille de GGI. Cette analyse est mise à jour chaque année. Des mises à jour peuvent également être effectuées lorsqu'un actif a subi des changements importants (par exemple une modification de sa trajectoire de sortie des énergies fossiles) ou lorsque les scénarios climatiques Carbone 4 sont mis à jour (au moins tous les 3 ans). En effet, pour refléter notamment les évolutions de la situation climatique et les orientations en matière de politique énergétique, intégrées par exemple dans les scénarios de l'Agence Internationale de l'Energie, Carbone 4 révisé régulièrement les scénarios sectoriels ce qui peut avoir un impact sur le résultat d'alignement d'un actif.

La méthodologie employée s'appuie en partie sur des données réelles recueillies auprès des investisseurs et des données estimées basées sur des ratios d'émissions en particulier pour les émissions du scope 3. Il n'est toutefois pas possible d'estimer la part de données estimées par rapport aux données réelles, la méthodologie utilisant un très grand nombre de métriques pour chaque actif, dans une modélisation complexe.

Cet indicateur de température implicite est facile à comprendre et à utiliser pour orienter les investissements mais il présente des limites que GGI prend en compte dans l'interprétation et l'utilisation des résultats :

- Il est construit sur de nombreuses hypothèses et moyennes sectorielles qui lui confèrent une précision faible

⁸ http://www.carbone4.com/wp-content/uploads/2020/09/Carbone4_2-infra_challenge_methodological_guide_july2020.pdf

- L'indicateur de température est prospectif et se base donc notamment sur des hypothèses d'évolution des actifs dans le futur, qui peuvent également changer en fonction du contexte, de décisions de management...
- Le résultat est très sensible, certaines évolutions mineures pouvant avoir un impact majeur sur la température implicite calculée
- Les différentes méthodes de calcul de température implicite qui existent sur le marché ne sont pas toujours cohérentes entre elles, mais les grandes tendances sont similaires. La difficulté se trouve principalement au niveau des actifs proche de la trajectoire l'alignement qui peuvent basculer d'un côté ou de l'autre selon les hypothèses utilisées

Sur la base de cette méthodologie, GGI s'est fixé comme objectif d'aligner son portefeuille global sur les objectifs de l'accord de Paris dès 2021 et de maintenir cet alignement dans les années à venir, et ce jusqu'à 2050. Ceci implique nécessairement d'aller de plus en plus loin dans la sélection des actifs car les exigences d'alignement deviennent de plus en plus importantes au fur et à mesure que les années avancent et que les États ne suivent pas les objectifs qu'ils se sont fixés. Ceci est dû à une caractéristique intrinsèque de la méthodologie qui ne regarde pas uniquement le point d'arrivée mais également la trajectoire et les émissions durant la période d'alignement : plus on s'éloigne au niveau mondial de la trajectoire envisagée plus le budget carbone restant, permettant de maintenir le réchauffement global sous la barre des 2°C, rétrécit et moins les entreprises sont « autorisées » à émettre de CO₂.

GGI a par ailleurs fixé comme objectif pour 75% des montants sous gestion engagés d'avoir une trajectoire climatique compatible avec l'accord de Paris. En 2025, GGI vise d'atteindre 80% d'alignement.

Enfin, GGI souhaite se fixer une feuille de route permettant d'atteindre 100% d'alignement de ses fonds d'ici à 2040, nous mettant sur une trajectoire cohérente pour la neutralité carbone. GGI se fixera donc également à court terme des objectifs de neutralité carbone (« net zero ») et travaille en ce sens à l'adaptation de ses outils d'évaluation des trajectoires climatiques.

6.B Résultats

A fin 2021, sur la base de la méthodologie précédemment décrite, le portefeuille global de GGI est aligné avec l'accord de Paris, en ligne avec l'objectif fixé.

A fin 2021, 77% des montants sous gestion engagés par GGI étaient alignés sur une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris, soit un dépassement de l'objectif fixé de 75%. Sur ces montants, 64% des montants sous gestion engagés avaient une trajectoire très en deçà de 2°C.

Par ailleurs, l'analyse sectorielle révèle que le portefeuille de GGI relevant du secteur énergie / utilités et celui relevant du secteur du transport étaient alignés dans leur globalité avec les objectifs de l'accord de Paris. Ces deux secteurs étant les plus impactants en termes d'émissions absolues (c.a.d. ayant l'empreinte carbone la plus élevée), leur alignement est une priorité pour atteindre les objectifs de maintien du réchauffement climatique sous les 2°C.

A fin 2021, l'empreinte carbone des investissements réalisés par GGI était de 169 tCO_{2e}/M€ investi. 2021 étant la première année où GGI réalisait cette analyse complète de son portefeuille, la comparaison avec les années passées n'est pas pertinente. Ce chiffre est le résultat d'une estimation réalisée par notre partenaire Carbone 4 sur la base de la méthodologie CIARA. En effet, à date une grande partie des entreprises du portefeuille de GGI ne calculent pas leur empreinte carbone, du moins en incluant la totalité des scopes (1/2/3). La méthodologie CIARA (présentée en § 6.A) permet ainsi sur la base de données physiques d'activité de l'entreprise et de données financières d'estimer une empreinte carbone par actif qui peut être consolidée au niveau des fonds et de la société de gestion.

6.C Stratégie d'investissement

Les objectifs d'alignement fixés pour certains fonds impactent directement la stratégie d'investissement en ce que le choix des actifs doit permettre de maintenir l'alignement visé. En phase de montée en puissance des fonds, l'alignement peut par moment ne pas être respecté mais ce n'est qu'une situation transitoire et à fin 2021 le cas ne s'est pas présenté puisque tous les fonds qui avaient pour objectif un alignement avec les objectifs de l'accord de Paris l'ont atteint.

La méthodologie employée permet de faire une première analyse en amont de la décision d'investissement. Cette analyse donne une information sur l'alignement de l'actif lui-même mais également sur l'impact de cet actif sur le ou les fonds visés et fait partie intégrante de la décision d'investissement du comité. Dans le cas où l'ajout d'un actif mènerait au désalignement d'un fonds, sauf pour les phases de montée en puissance, le Comité d'Investissement en tiendrait compte dans sa décision d'investissement.

Par ailleurs, même pour des fonds qui n'affichent pas aujourd'hui d'objectif d'alignement, le choix des actifs doit se faire en ayant en tête leur impact sur le portefeuille global de GGI afin de respecter l'objectif d'alignement de la plateforme.

Si l'évolution d'un actif venait par ailleurs à impacter négativement la trajectoire d'un fonds, GGI pourrait agir selon les options suivantes :

- S'engager auprès de l'actif
- Rétablir l'alignement du fonds grâce à de nouveaux investissements
- Laisser la dette s'amortir (en cas d'investissement en dette) sans réinvestir dans l'actif
- En cas d'investissement en fonds propres, GGI pourrait également décider sortir de l'actif si celui-ci n'avait pas respecté ses engagements (de trajectoire, de sortie des énergies fossiles, de plan d'action décarbonisation...)

L'évaluation de l'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris est complémentaire avec l'évaluation ESG globale des actifs. En effet, lors de l'évaluation ESG le critère climat est pris en compte afin d'évaluer ce que l'entreprise met en place pour limiter son impact. Toutefois cette analyse reste qualitative et ne permet ni de mettre cela en relation avec le contexte sectoriel et national de l'actif, ni d'avoir une idée de l'alignement avec l'accord de Paris. Si certains actifs, de par leur activité même, sont considérés comme intrinsèquement alignés dans cette méthodologie (par exemple l'électricité renouvelable ou le transport ferroviaire), d'autres actifs peuvent avoir des profils plus nuancés (en particulier les utilités dans le secteur énergie ou environnement). L'analyse fine de la trajectoire climat est alors un élément clé de la prise de décision en lien avec une stratégie d'investissement qui prend en compte des objectifs d'alignement.

6.D Politique d'exclusion liées aux énergies fossiles

Par ailleurs, les exclusions sectorielles liées aux énergies fossiles sont aussi un levier clé à actionner pour permettre un alignement des fonds et de la plateforme de GGI. C'est pourquoi ces exclusions sont révisées régulièrement afin de rester en totale cohérence avec les objectifs d'alignement de GGI. Début 2022, GGI a précisé notamment son intention de sortie totale du charbon d'ici à 2030 pour les pays de l'OCDE (2040 ailleurs). Par conséquent, aucun actif ayant une exposition au charbon ne pourra être intégré au portefeuille s'il n'a pas pris cet engagement.

Le détail de la politique d'exclusion est précisé ci-dessous :

- Les investissements dans le charbon, le pétrole et les combustibles fossiles non conventionnels (gaz de schiste, pétrole de schiste, sables bitumineux, méthane de houille, pétrole extra lourd, forage en eaux très profondes, forage arctique, tels que définis par la GOGEL⁹) sont encadrés comme suit :
- Périmètre : exploration/mines/extraction, combustion pour la production d'énergie ou de chaleur, et infrastructures dédiées
- Seuil : 5 % du chiffre d'affaires total pour le total des combustibles fossiles exclus
- Pas de CAPEX d'expansion dans ces activités exclues de production d'énergie à partir de combustibles fossiles
- En ce qui concerne le charbon, une sortie totale du charbon au plus tard d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les pays non membres de l'OCDE.
- Pas de CAPEX d'expansion supplémentaire dans les activités gazières amont

Financement de la transition énergétique :

Nous reconnaissons que certaines entreprises/actifs sont engagé(e)s dans la transition énergétique. Cela nécessite des efforts et un soutien financier. Nous pensons qu'il peut être bénéfique de financer des entreprises exposées à certains combustibles fossiles exclus, à savoir le charbon, le pétrole et le gaz de schiste, au-delà des seuils d'exclusion standard décrits ci-dessus, à condition qu'elles s'engagent dans une transition crédible de sortie de ces activités, y compris à l'alignement sur les scénarios de décarbonation pertinents. Nous avons défini les critères stricts (cumulatifs) suivants pour rendre ces investissements éligibles :

- en premier lieu, l'exposition directe cumulée aux activités liées aux combustibles fossiles exclues mentionnées ci-dessus ne dépasse pas 30 % du chiffre d'affaires,
- l'exposition directe au charbon ne dépasse pas 20 % du chiffre d'affaires (en appliquant le même périmètre que ci-dessus) et une sortie complète du charbon au plus tard d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans les pays hors OCDE est engagée.
- l'exposition directe aux combustibles fossiles non conventionnels ne dépasse pas 5 % (en appliquant le même périmètre que ci-dessus)
- pas de CAPEX d'expansion supplémentaire dans ces activités exclues des combustibles fossiles, et
- l'entreprise est engagée dans une transition crédible (y compris par le biais d'investissements successifs et le décommissionnement d'activités exclues) qui la remet en ligne avec une trajectoire climatique compatible avec l'Accord de Paris, telle qu'évaluée au moyen de notre méthodologie d'alignement 2 °C.

Dans une telle situation, l'intention de GGI d'investir serait de soutenir et de contribuer à la transition de l'entreprise et la

⁹ <https://gogel.org>

trajectoire de transition efficace de ces investissements serait suivie de près. Si la trajectoire d'une entreprise s'écarte clairement de la feuille de route convenue, GGI engagerait un dialogue avec cette société et ne fournirait aucun financement supplémentaire tant que la situation n'est pas rectifiée. Dans le cas d'investissements en dette, GGI poursuivrait son engagement aussi longtemps que nécessaire et laisserait le financement s'amortir sur sa durée. Dans le cas d'un investissement en actions, si la société n'est pas revenue sur la bonne voie au bout de 3 ans, GGI vendrait sa participation.

En ce qui concerne le gaz conventionnel, nous pensons que la transition nécessitera plus de temps. Toutefois, si une entreprise tire plus de 30 % de son chiffre d'affaires du gaz, nous nous assurons qu'elle s'engage à modifier progressivement son portefeuille d'activités en investissant dans les énergies vertes et qu'en conséquence, elle est alignée sur une trajectoire de 2 °C ou en dessous, telle qu'évaluée dans notre méthodologie d'alignement 2 °C décrite plus haut. Cette position sera passée en revue régulièrement.

La politique d'exclusion couvre la totalité du portefeuille de GGI.

6.E Actions de suivi des résultats

Chaque actif est analysé dès son entrée dans le portefeuille, et réévalué chaque année afin d'agrèger annuellement la vision des fonds et du portefeuille global de GGI. Cette révision annuelle doit permettre de réajuster les stratégies d'investissement, le cas échéant. Par ailleurs, à chaque nouvel actif entrant en portefeuille l'analyse de son impact sur le(s) fonds est documentée pour informer la décision du Comité d'Investissement et permettre un suivi au plus près des fonds et de la trajectoire de GGI.

7 Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

7.A Introduction

Les infrastructures sont des actifs qui peuvent impacter la biodiversité, que ce soit en phase de construction ou d'exploitation. Conscient des forts enjeux qui existent sur la biodiversité et de son rôle d'investisseur responsable et engagé, GGI a de longue date concrétisé cette ambition en intégrant la biodiversité dans son analyse ESG et en s'engageant aux côtés de CDC Biodiversité en tant que membre du club B4B¹⁰. Ce club a été créé afin de co-construire et d'expérimenter le Global Biodiversity Score (GBS), une mesure innovante d'empreinte biodiversité.

Aujourd'hui, GGI peut ainsi s'appuyer sur des premières analyses pour évaluer son impact sur la biodiversité ainsi que ses dépendances et a construit un plan d'actions pour poursuivre l'intégration de ces enjeux dans les années à venir.

7.B Politiques d'exclusion en matière de biodiversité

L'impact potentiel des infrastructures sur la biodiversité se traduit en particulier par l'intermédiaire de 2 pressions que sont le changement climatique (en phase construction et exploitation) et le changement d'usage des sols (principalement en phase construction). En tant qu'investisseur dans les infrastructures, GGI doit porter une attention toute particulière à ces deux pressions.

Le changement climatique en particulier est au cœur des préoccupations de GGI qui a établi une politique d'exclusion stricte sur les énergies fossiles (détaillée en 6.D Politique d'exclusion liées aux énergies fossiles) et a fait de l'alignement aux objectifs de l'accord de Paris un élément clé de sa stratégie comme présenté au chapitre précédent.

GGI réfléchit à structurer à court terme une politique d'exclusion incluant d'autres thématiques comme le sujet du changement d'usage des sols, notamment lors d'investissements dans des actifs à construire. A ce jour, une majorité des investissements de GGI sont toutefois dans des actifs déjà construits.

7.C Résultats de l'analyse des stratégies biodiversité des actifs de GGI

La biodiversité a toujours fait partie intégrante des éléments de la due diligence ESG réalisée pour informer la décision d'investissement et ce afin de limiter au maximum l'impact du portefeuille de GGI sur la biodiversité.

Comme détaillé en 2.A.b Approche d'investissement durable, GGI a mis en place une méthodologies propriétaire de notation ESG des actifs afin d'informer la décision d'investissement. Cette notation prend notamment en compte la question de la biodiversité en questionnant :

¹⁰ [Le Club B4B+ | CDC Biodiversité \(cdc-biodiversite.fr\)](https://www.cdc-biodiversite.fr/)

- La localisation des sites pour déterminer si certains sites sont situés sur ou à proximité d'espaces protégés
- La prise en compte de la biodiversité dans la stratégie de l'actif, depuis la phase de construction jusqu'à la phase d'exploitation, par l'intermédiaire de la réalisation d'analyses d'impact, de la mise en place de mesures d'évitement/ réduction/ compensation, et d'un suivi dans le temps de la biodiversité sur le site et des mesures de compensation le cas échéant

Ces éléments font partie intégrante des critères analysés lors de la phase d'investissement et permettent de limiter l'impact du portefeuille de GGI sur la biodiversité.

7.D Résultats de l'analyse ENCORE du portefeuille de GGI

En 2022, GGI a procédé à une analyse macro de son portefeuille sous l'angle des impacts sur la biodiversité et des dépendances aux services éco-systémiques (liés aux secteurs d'investissement) des actifs. Cette analyse est essentiellement basée sur les secteurs d'investissement et ne prend pas en compte les spécificités des actifs eux-mêmes, cette analyse requérant la mise en place d'outils spécifiques de mesure d'empreinte encore en développement comme le GBS.

Les secteurs majoritaires du portefeuille de GGI à fin 2021 sont l'énergie, les télécoms et le transport. Selon la base ENCORE, ces secteurs ont potentiellement des impacts élevés à très élevés sur la biodiversité (élevés pour les télécoms, élevés à très élevés pour le transport et l'énergie). Comme mentionné ci-dessus, une grande partie des impacts est liée aux deux pressions majeures que sont le changement climatique et le changement d'usage des sols.

En ce qui concerne les dépendances aux services éco-systémiques, le secteur des télécommunications présente une dépendance modérée à élevée qui se traduit principalement par le risque climatique (comme par exemple l'impact d'évènements météorologiques de plus en plus violents et fréquents sur les tours de télécommunications ou les réseaux aériens). En ce qui concerne les transports, la dépendance est élevée, principalement liée également au risque climatique (on peut citer en exemple l'impact des fortes chaleurs : la dilatation des rails, la dégradation du bitume, ou encore des avions qui ne peuvent plus décoller en raison d'une trop faible densité de l'air), mais également à la stabilisation des sols et à l'eau. Enfin, l'énergie présente les dépendances les plus importantes (importantes à très importantes) avec les mêmes causes que pour le transport (l'eau est par exemple une ressource critique pour le refroidissement des centrales thermiques), auxquelles se rajoute le sujet des fibres pour le secteur de la biomasse énergie.

Le tableau ci-dessous résume ces éléments agrégés au niveau sectoriel. GGI a également construit une vision plus précise au niveau des activités de ces secteurs. Il faut noter que ces impacts et dépendances sont uniquement sectorielles (moyennes) et ne prennent pas en compte les spécificités du portefeuille de GGI liées à d'éventuelles adaptations ou actions de prévention des impacts (analysées au travers des évaluations ESG comme mentionné ci-dessus au 7.C Résultats de l'analyse des stratégies biodiversité des actifs de GGI. Le portefeuille de GGI est équilibré entre les 3 grands secteurs énergie/électricité, transport, télécommunications.

Secteur	Impacts	Dépendances
Energie	Elevés à très élevés	Modérées
Electricité (distribution, renouvelables)	Faibles à Modérés	Très élevées
Transport	Modérés à très élevés	Elevées
Télécommunications	Modérés à Elevés	Modérées à Elevées

Ce premier niveau d'analyse présente bien entendu des limites :

- Les impacts et dépendances sont analysés de manière qualitative uniquement
- L'analyse se réfère aux secteurs et ne prend pas en compte les spécificités des actifs en matière de localisation ou de mesures spécifiques mises en place pour limiter les impacts ou se prémunir des risques liés aux dépendances

7.E Stratégie et objectifs de GGI en matière de biodiversité

Fort de ces premières analyses et politiques, GGI poursuit le développement de sa stratégie en matière de biodiversité par :

- L'extension à court terme de sa politique d'exclusion pour inclure des thématiques liées notamment au changement d'usage des sols
- Le déploiement d'outils et de métriques biodiversité, à définir, permettant d'affiner et de systématiser les analyses d'impacts et de dépendance, comme :
- La base ENCORE, notamment pour les dépendances

- Des outils permettant d'identifier par la localisation des actifs s'ils sont situés sur ou à proximité de zones protégées telles qu'identifiées par l'UICN¹¹
- Des outils permettant d'estimer une empreinte biodiversité des actifs, prenant en compte leurs caractéristiques spécifiques, comme le GBS¹² (Global Biodiversity Score[®]) de CDC Biodiversité
- La fixation d'objectifs, sur base des métriques qui auront été implémentées

Ces analyses pourront être intégrées à la due diligence ESG des opportunités d'investissement et mener à une consolidation au niveau des fonds et du portefeuille de GGI, et être révisées annuellement lors des revues annuelles des actifs.

8 Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

8.A Objet et champ d'application

La Politique de gestion des risques en matière de durabilité résume les activités que Generali Global Infrastructure S.A.S. (« GGI ») exécute dans le cadre de la gestion et du suivi des risques en matière de durabilité au cours du processus de décision d'investissement.

Étant donné que les risques en matière de durabilité peuvent avoir une incidence sur la performance des fonds gérés, GGI, en tant que Société de Gestion soumise au Chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 et gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (FIA) soumis à la Loi du 12 juillet 2013, applique l'approche décrite dans la présente Politique pour renforcer ses obligations fiduciaires vis-à-vis des investisseurs de ses fonds et pour être en conformité avec les exigences du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

8.B Évaluation des risques en matière de durabilité

Un risque en matière de durabilité désigne un événement ou une situation environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, pourrait avoir une incidence négative sur la valeur des investissements de GGI. Les risques en matière de durabilité peuvent entraîner une augmentation des coûts de fonctionnement, une baisse des revenus, un besoin potentiel de dépenses en capital (Capex)/ des dépenses extraordinaires, une perte de valeur et/ou des passifs et provisions éventuels.

L'évaluation des risques en matière de durabilité est pleinement intégrée dans le processus de prise de décision d'investissement de GGI et tient compte, le cas échéant, des accords spécifiques avec les clients, des règles des fonds, des prospectus et d'autres documents des produits gérés par GGI.

L'analyse ESG réalisée au niveau des fonds et des actifs vise à détecter les risques et opportunités en matière de durabilité susceptibles d'avoir une incidence sur les investissements et la performance des fonds. En particulier, l'identification des risques en matière de durabilité vise à s'assurer que ces risques importants sont correctement identifiés, évalués et pris en considération en fonction de leur probabilité de survenance et de leur gravité et, le cas échéant, que des mesures d'atténuation sont identifiées et mises en œuvre correctement. En outre, l'analyse et le suivi continus effectués par GGI visent à cerner l'évolution de ces risques au fil du temps.

8.C Mesure des risques en matière de durabilité

Les risques en matière de durabilité sont mesurés de manière qualitative et quantitative lorsque des données sont disponibles pour étayer de manière significative cette évaluation quantitative.

Les risques en matière de durabilité peuvent être mesurés en termes absolus et relatifs. GGI réalise cette analyse en interne en s'appuyant sur sa propre expertise ainsi que sur l'expertise de conseillers et de fournisseurs de données externes. Dans la mesure du possible, GGI tire parti de son accès direct aux entreprises dans lesquelles elle investit pour collecter des données et développer une connaissance granulaire de son exposition.

¹¹ [Protected Area Categories | IUCN](#)

¹² [Le Global Biodiversity Score | CDC Biodiversité \(cdc-biodiversite.fr\)](#)

8.D Filtrage des risques en matière de durabilité

GGI peut utiliser une série de critères de filtrage en matière de développement durable afin d'informer la sélection des investissements de GGI et de s'assurer du respect des directives des fonds et des comptes gérés, notamment :

- Un filtrage négatif/une exclusion destiné(e) à limiter les investissements sur la base de critères de développement durable spécifiques. Au sein de l'univers d'investissement de GGI, en ce qui concerne les secteurs et les types d'actifs, les risques liés au climat (qu'il s'agisse de risques physiques ou de transition) ainsi que les risques liés à la biodiversité sont les principales considérations et les principales sources d'exclusion.
- Un filtrage normatif, afin de limiter les investissements dans des instruments financiers émis par des émetteurs ne respectant pas les normes internationales minimales en matière de développement durable/d'ESG.
- Un filtrage positif, dans le cadre duquel les investissements sont sélectionnés en fonction de leur performance positive/supérieure en matière de développement durable.

8.E Suivi des risques en matière de durabilité

Pendant la période de détention, chaque investissement fait l'objet, a minima, d'une revue annuelle. Durant cette revue, les risques en matière de durabilité sont ré-évalués et les analyses présentées sont validées par le Comité d'Investissement.